L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 29 SEPTEMBRE 1894.

CHEMINS DE FER.

ILLINOIS CENTRAL R.R

Service en vigueur depuis le DIMANCHE, 29 avril 1894.

A partir de ce après la sus-dite date les trains passagers de l'Illinois Central Railroad arrivent et partiront comme suit :

DEPARTS.

No 26 Malle locale et Express	7:00 a. m.
No 4. Chicago Limited	11:30 a. m.
No 2 Malle Rapide	6:00 p. m
No 34 Exc. dimanche	7:45 a. m.

ARRIVES.

No 25, Malle locale et Express	8.50 p. m.
No 3. Nouvelle Orléans Limited	7:20 p. m
No 1. Malle Rapide	8:30 a. m
No 33 Exc. dimanche	8:35 p. m

Nos 25 et 26 feront le trajet entre Jackson, Miss. et la Nlle-Orléans seulement. No 4 train vestibule solide à Chicago. No 2 aura un char Dortoir direct jusqu'à St-Louis et Chicago; aussi char à fauteuils se rauvrant jusqu'à Chicago.

J. W. COLEMAN, A. G. P. A.
A. H HANSON, G. P. A.

1er mars—

YAZOO AND Mississippi Valley R. R Co.

Heures d'arrivée et de départ le dimanche, 12 août 1894.

Les trains de l'Illinois Central partiront de la Station des Passagers, coin avenue Howard et rue Rampart.

	Départs.	Arrrivés.
Kansas City et Memphis train rapide	4:00 p. m.	10:00 a. m.
Vicksburg & Natchez Ex	7:30 a. m.	5:50 p. m.

La seule ligne ayant des trains solides entre la Nouvelle-Orléans, Memphis et Vicksburg, avec des Chars Dortoirs Modernes Pullman Buffet à Memphis et Kansas City.

La route directe et favorite pour Kansas City, Omaha, Denver et tous les endroits de l'ouest.

La ligne la plus courte pour Hot Springs et des parties de l'Arkansas et du Nord de la Louisiane.

Billets d'agréments, passes, taux de parties et excursion fin de semaine.

Les billets pour excursion d'été en vente dans la saison.

Le Bureau des Billets, coin des rues Canal et Commune.

A. H. HANSON, Gen. Pass. Agt.
J. W. COLEMAN, Asst. Gen. Pass. Agt.
30 juil—

SOUTHERN PACIFIC CO.

Dépôt à la tête de la rue Esplanade (Morgan Ferry Landing).

Départ de la N-Orléans tous les jours.	Arrivée à la N Orléans tous les jours.
San Antonio Express. 5:30 p m	California Ex press. 11:30 a. m.
Californ'a Express. 9:10 a m	San Antonio Express.. 7:05 p m

Pullman Buffet Sleepers sans changement de la Nlle-Orléans à San Francisco, laissant la Nlle-Orléans tous ce jours à 9:10 A. M., et la Nlle-Orléans à Denver laissant à 9:10 A. M.

Pullman Buffet Sleepers sans changement de la Nouvelle-Orléans à Galveston et de la Nlle-Orléans à San Antonio sur les trains partant de la Nouvelle-Orléans à 5:20 P. M.

Pullman Buffet Sleepers entre la Nouvelle-Orléans et la ville de Mexico et la Nlle-Orléans San Antonio, Mex., avec un seul changement, sur les trains laissant la Nlle-Orléans à 9:10 A. M.

Connections à Houston avec tous les chemins de fer de ce point nord de Texas. Billets à vendre et places dans des chars-dortoirs à retenir tous les jours aux bureaux coin des rues St-Charles et Canal ou à l'embarcadère du dépôt de Ferry.

J. KRUTTSCHNITT, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
S. F. B. MORSE, Gen'l Pass. & Ticket Agent.
1er fév—1an

Chemin de fer Louisville & Nashville.

ANCIEN ET SUR.
EXPRESS LIMITE CHAQUE JOUR AVEC CHARS VESTIBULES DE PULLMAN.

Pour Montgomery, Birmingham Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Jacksonville, Washington, Baltimore, Philadelphie et New-York.

DIRECTE SANS CHANGEMENT.

No.	Departs	No.	Arrivées.
6	Mail. Rap.	7.45 a.m.	3 Ex. Rapid.	7.35 a.m.
2	Exp. Rap.	11:00 a.m.	7 Acco. côte.	8:55 a.m.
1	Exp. Lim.	5:25 p.m.	1 Exp. Lim.	5:00 p.m.
5	Exp. Lim.	7.50 p.m.	5 Mal. Rap.	10:25 p m
8	Ex. dimanche.	7.55 a.m.	8 Ex. dimanche.	8:30 p m

Bureau pour la vente des billets, coin St Charles et Commune. Bureau de billets de gare, au pied de la rue du Canal.

Notre service des chars vestibules limité de la Nouvelle-Orléans à New-York se fait sans changement de plusieurs heures plus rapidement à tous les points correspondants. Pas de prix de trajet supplémentaire exigé sur ce train. Un char restaurant y est attaché et des repas sont servis en route.

JOHN KILKENY, Div. Pass. Agen
C. P. ATMORE, G. P. A., Louisville, Ky.
5 mars—an 31 déc

OC

Ligne la plus courte de 94 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Trains Elégants-Vestibules Eclairés au Gaz.

	No 2 Limited	No 6 Fast Mail.
Part de la N.-Orléans	3.30 p.m.	9:30 a.m.
Arrive à Meridian	10:05 p.m.	4:20 p.m.
Arrive à Birmingham	2.42 a.m.	2:00 p.m.
Arrive à Chattanooga	6:50 a.m.	6:50 p.m.
Arrive à Lexington	5.08 a.m.	4:50 a.m.
Arrive à Cincinnati	7.20 p.m.	7:30 a.m.

Le Queen and Crescent and East Tennessee sont les seules lignes ayant des chars dortoirs ventilés de la Nouvelle-Orléans à New York via Lookout Mountain et Shenandoah Valley avec char-buffet sans parell pour New York et Washington.

Chars-dortoirs-vestibules allant directement à Cincinnati.

Bureau des Billets du Q. & C.
34 rue St-Charles.

R. H. GARRATT, Ass't Gen. Pass. Agent.
W. C. RINEARSON, Gen'l Pass. Agent. Cincinnati, O.
5 mars—

LE FRANCO-LOUISIANAIS,
JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 102 rue de Chartres, Orléans Lne

THE NEW ORLEANS BEE
(L'Abeille de la Nouvelle-Orléans).

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

For annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

For annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

VAPEURS.

Maudeville, Lewisburg et Madisonville.

LE STEAMER NEW CAMELIA

Commençant le 1er Mai 1894.

Partira de MILNEBURG à l'arrivée des trains du Depôt Pontchartrain, à la tête de la rue Champs-Elysées :

Tous les jours (excepté les dimanches et mercredis) à l'arrivée du train de 4 heures P. M.

Au retour, quittera Madisonville tous les jours à 5 heures A. M.

L'eau et le temps le permettant.

EXCURSIONS:

Maudeville, Lewisburg, Madisonville et Old Landing, les Dimanches et Mercredi par le train de 8 h. A. M.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à la tête de la rue Girod.

W. G. COYLE & CIE, Agent
30avril— No 47 rue Carondelet.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre,
Et entre New-York et Alexandrie, Egypte, via Paris, (vitable 60 jours).

1re classe, $140. 2me classe $110.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite partiront comme suit :

LA TOURAINE, Santelli, samedi, 29 septembre
LA BRETAGNE, Rupé, samedi, 6 octobre
LA BOURGOGNE, Lebeuf, samedi, 13 octobre

Prix du passage pour le Havre.

Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine ..... $80 et $100
Deuxième classe $50
Entrepont, $24.50, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Billets, aller et retour, à prix réduits.

EMMANUEL E. PREVOST,
Agent général du Sud,
45 rue Baronne

CROMWELL STEAMSHIP CO.
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Steamers :

KNICKERBOCKER.....Mardi, 2 octobre.
NEW ORLEANS.....Mercredi, 10 octobre.
HUDSON.....Mercredi, 17 octobre.

Partiront de leur quai à 8 a. m. au pied de la rue Toulouse.

Assurance de Marine sur Cargaison au Quart pour Cent.

Taux et Connaissements Directs donnés pour tous les Points de la Nouvelle-Angleterre et de l'Etranger.

Les agréments pour passagers ne peuvent être surpassés.

Pour fret ou passage s'adresser
ALFRED MOULTON & CO.
mars—1 an Rue Carondelet No 41

PATENTS
CAVEATS, TRADE MARKS
COPYRIGHTS.
CAN I OBTAIN A PATENT? For a prompt answer and an honest opinion, write to MUNN & CO., who have had nearly fifty years' experience in the patent business. Communications strictly confidential. A Handbook of Information concerning Patents and how to obtain them sent free. Also a catalogue of mechanical and scientific books sent free.
Patents taken through Munn & Co. receive special notice in the Scientific American, and thus are brought widely before the public without cost to the inventor. This splendid paper, issued weekly, elegantly illustrated, has by far the largest circulation of any scientific work in the world. $3 a year. Sample copies sent free.
Building Edition, monthly, $2.50 a year. Single copies, 25 cents. Every number contains beautiful plates, in colors, and photographs of new houses, with plans, enabling builders to show the latest designs and secure contracts. Address
MUNN & CO., NEW YORK, 361 BROADWAY.

ASSURANCES.

ETAT ANNUEL
— DE LA —
Compagnie d'Assurances TEUTONIA.

Conformement aux dispositions de sa charte cette compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année finissant le 31 décembre 1893 :

Primes reçues—	
Sur risques de feu	$415.991 00
Sur risques de mer	26.411 52
Sur risques de rivière	15.481 30
	$457.883 91
Ajouté, primes non expirées pour 1892	115.389 54
	$573,273 45
A déduire—	
Pertes de feu payées $153.249 83	
Pertes de mer payées. 18.684 39	
Pertes de rivière payées	1.263 88
Réassurances	52.828 75
Commissions	53.861 90
Primes remises	79.249 12
Taxes et licences	8.060 34
Dépenses générales et dépenses d'agence, moins l'intérêt	24.247 56
Profits et pertes	4.001 25— 395.538 02
	$177,735 43
Réservé pour primes non expirées, 31 décembre 1893	$126.140 93
Réservé pour pertes non ajustées	24.460 00
Dix pour cent de dividende sur le fonds capital pour l'année	25.000 00
Surplus	2.134 50— 177.735 43

ACTIF.

Comptant en main	$ 69.734 79
$130.000 consolidés d'Etat de la Louisiane	126.750 00
$64.000 bons 4 pour cent de la ville de la Nlle-Orléans	62.620 00
$61.000 bons de ville consolidés de la Nlle-Orléans, Crescent	63.287 50
25.000 bons 4 pour cent des Etats-Unis	28.625 00
$10.200 bons de première hypothèque du Canal and Claiborne Street Railroad	11.016 00
Actions diverses	1.350 00
Meubles de bureau	1.000 00
Propriétés foncières	40.562 50
Prêts sur hypothèque	26.250 00
Prêts au jour le jour	5.000 00
Primes en cours de collection	39.635 23
Due des agents et billets à primes	19.879 41
	$495,710 43

PASSIF.

Fonds capital	$250.000 00
Fonds de réserve	80.000 00
Réservé pour primes non expirées	126.140 93
Dividende payable le 15 janvier 1894	12.500 00
Surplus	2.134 50
	$495,710 43

L'état ci-dessus est une copie vraie et correcte transcrite des livres de la compagnie.

ALBERT P. NOLL, Président.
GEORGE MEYER, Secrétaire pro tem.
H. R. GOGREVE, Vice-Président.

Assermenté et souscrit pardevant le soussigné notaire de la Nouvelle-Orléans, ce 12me jour de janvier 1894.

SAM. SLOWER, Notaire Public

A une assemblée du Bureau des Directeurs de cette compagnie, tenue le 11 courant, il a été résolu de payer sur demande un second intérêt dividende semestriel de CINQ POUR CENT sur le fonds capital, faisant dix pour cent pour l'année 1893.

DIRECTEURS.

H. Buddig, Joseph Buhler, J. B. Camera, M. Frank, R. Fretscher, C. E. Fisher, H. R. Gogreve, S. Hyman, F. Jancke, Julius Keiffer, J. H. Kaiser, H. J. Klumpp, Isaac Levy, C. H. Miller, Nick. Miller, Albert P. Noll, Frank Reder, J. R. Rengstorff, Louis Kuhl, Wm B. Schmidt, H. Schulze, J. G. Spor, C. H. Schenck, Hy Wellmann.
18 jan—

ASSURANCES.

Onzième Etat Annuel
— DE LA —
Southern Insurance COMPANY,
OF NEW ORLEANS.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1893 :

Primes reçues:	
Sur risques d'incendie	$562,132 53
Sur risques de rivières	11.998 66
Sur risques de mer	5,963 52
	$580,094 71
A ajouter:	
Primes non acquises de 1892	154,936 89
Total des primes	$735,031 60
A ajouter:	
Intérêt et profits et pertes	6,631 36
Total des recettes	$741,662 96
A déduire: Pertes payées—	
Sur risques d'incendie	$283 094 43
Sur risques de rivières	1 243 47
Sur risques maritimes	3.915 28
	$288,253 18
montant réservé l'année passée 1892; pour pertes non ajustées	43,910 48
Total pertes payées pour 1892	$244,342 70
Primes remboursées cancellations et commutations	186,272 57
Réassurances	47,801 99
Taxes et licences	12,155 39
Dépenses générales, bureau local et agences, salaires loyer, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances frais judiciaires, annonces, etc	57,290 89
Total des débours	$546,863 54
Balance	$194,799 42
Fonds de réserve de 1892	14,264 90
	$209,064 32
Réservé pour risques non terminés de 1893	$138,016 96
Réservé pour pertes non ajustées de 1893	44,823 30
Réserve et fonds de surplus	26,214 06
	$209,064 32

ACTIF

La compagnie possède l'actif suivant:

Comptant en mains—	
En banque	$73,640 73
Au bureau	12 67— $73,653 40
$85,000 bons consolidés de la ville de la Nlle-Orléans	86,700 00
$115,400 bons 4 prime de la ville de la Nlle-Orléans, incluant les numéros tirés	192,424 80
$50,000 bons de la Louisiane 4 pour cent, nouveaux	48,000 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatéraux)	10,220 00
25 actions de la N. O. Warehouse Company	525 00
Une action du Louisiana Sugar Exchange	125 00
Une action French Opera House Association	100 00
Primes en cours de perception, bordeaux, accessoires, coffre-fort, Maptos, etc., bureau local et agences	92,911 12
	3,689 00
	$509,348 32

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve et de surplus	26,214 06
Réservé pour risques non expirés de 1893	139,016 96
Réservé pour pertes non payées et non ajustées de 1893	44,823 30
Dividendes non payés	1 294 00
	$509,3

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT MCGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi ce 8e jour Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1894.

M. E. DUCROS, notaire.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans certifions qu'après avoir soigneusement examiné l'actif de la compagnie, que l'exposé ci dessus en représente correctement la situation (Signé):

FRANK SOLIER,
FRED. G. ERNST,
JOSEPH SCHWARTZ,
THOS. J. WOODWARD,
Comité de finances.

Nlle-Orléans, Lne. 1er janvier 1894.
18 jan—1m

Vingt-septième Etat Annuel
— DE LA —
Compagnie d'Assurances Germania
DE LA NOUVELLE-ORLEANS. LNE.

Incorporée 20 février 1866.
Réincorporée 17 janvier 1891

CONFORMÉMENT à ce qu'exige sa charte cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1893 :

Primes surimposantes	$252,605 68
Primes maritimes	867 79
Primes des rivières	384 47
	$253,857 94
A ajouter: Primes non acquises de 1892	47,378 85
Total	$301,236 79
A ajouter: intérêt et profits et pertes	$20,022 35
Moins salaires et dépenses générales	14,107 95
	5,914 40
Fonds de surplus, 1892	3,481 69
Total	$313,632 88
Pertes payées:	
Sur risques de feu	$113,159 28
Sur risques maritimes	382 77
Sur risques de rivières	134 33
	$113,676 38
Réassurances	49,033 51
Primes remises et commissions	77,109 10
Taxes et licences de ville, Board of Underwriters, et souscriptions	7,829 78—247,648 27
Profits bruts	$65,984 11
Réservé pour—	
Primes non expirées de 1893	$49,616 94
Pertes d'incendies non payées	15,201 23
Fonds de surplus	1,165 85—65,984 11
	$365,984 11

ACTIF.

Billets pour primes	$161 20
Primes en voie de collection	38,269 25
Prêts sur nantissement	2,500 00
Prêts sur hypothèques	1,200 00
Bons des Etats-Unis, bons consolidés de ville et bons à primes	86,852 50
Stocks de banques, d'assurances et autres	32,201 50
Bons d'Etat de la Louisiane	10,375 00
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co	5,000 00
Propriétés foncières	66,314 94
Meubles de bureau et accessoires	4,013 14
Argent comptant et en banque	17,796 58
	$365,984 11

PASSIF.

Capital-actions	$200,000 00
Fonds de surplus	1,165 85
Réserve pour primes non expirées	49,616 94
Réserve pour pertes non payées sur incendie	15,201 32
	$365,984 11

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

J. HASINGER, Président.
J. S. MERILH, Vice-Président.
ERNEST CHASSAIGNIDI, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi à la Nouvelle Orléans, ce 13me jour de janvier 1894.

GEO. H. BRAUGHN Notaire.
14 jan—1m

L'ABEILLE
— DE LA —
Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,
— AVEC UNE —
ÉDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
— LE —
SAMEDI MATIN
— ET —
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

ABONNEMENTS :

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS
No 73 Rue de Chartres,
ENTRE CONTI ET BIENVILLE

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,
73.....CHARTRES.....73

PARFUMERIE ORIZA
L. LEGRAND
Place de la Madeleine, 14
PARIS
DERNIÈRES CRÉATIONS
Produits au DATURA INDIEN

Essence	DATURA INDIEN
Poudre de Riz	DATURA INDIEN
Savon	DATURA INDIEN
Eau de Toilette	DATURA INDIEN
Huile	DATURA INDIEN
Lotion pr les Cheveux	DATURA INDIEN

Sachets Oriza Solidités
ÉLÉGANTES PLAQUETTES
à ODEURS EXQUISES
En Vente dans toutes les principales Maisons.

Quinium Labarraque
VIN FÉBRIFUGE — TONIQUE ET DIGESTIF

« Le QUINIUM LABARRAQUE est le résumé, la condensation de tous les principes actifs du Quinquina. Quelques grammes de Quinium produisent le même effet que plusieurs kilos de Quinquina. »
ROUGETY, Professeur à l'École de Pharmacie de Paris.

« L'administration du Quinium, continuée pendant quinze jours, un mois et même plus, selon le degré de détérioration physique auquel les malades étaient parvenus, a produit une *tonification graduelle*, une *augmentation de puissance digestive* et, par suite, un mieux-être si rapide qu'on ne pouvait douter de l'action du Quinium. »
(*Annuaire de médecine pratique.*)

NOTA. — En raison de son energie et de la capacité des flacons, ce vin est d'un prix modéré et moins cher que la plupart des produits similaires. Il suffit, en général, d'en prendre un verre à liqueur après chaque repas

PARIS, 19, rue Jacob. — Maison L. FRERE — A. CHAMPIGNY & Cie Succrs — 19, rue Jacob, PARIS
ET DANS LA PLUPART DES PHARMACIES DE TOUS LES PAYS

AFFECTIONS D'ESTOMAC, SANG PAUVRE
ANÉMIE, MANQUE DE FORCES
FIÈVRES ET SUITES DE FIÈVRES
QUINA-LAROCHE
PARIS 22, rue Drouot. SIX MEDAILLES D'OR RÉCOMPENSE DE 16.600 fr NEW-YORK Fougera & Co

CHARTE
— DE LA —
Compagnie d'Assurances des Marchands
(Merchants' Insurance Company)

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que ce 11ème jour de janvier, de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent quatre-vingt-treize, et du 117ème de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent dix-septième.

Pardevant moi, George Covington Préot, notaire pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, sont venus et ont comparu personnellement devant moi les différentes personnes dont les noms sont ici inscrits, lesquelles constituent le corps des actionnaires enregistrés de la compagnie d'assurances mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans (Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans); elles déclarent que se faisant des dispositions des lois de cet Etat relatives à la formation de corporations, elles ont convenu et conviennent par les présentes de s'assoger, ainsi que toutes autres personnes qui pourront plus tard s'associer à elles, à former une corporation et un corps politique en vertu des dites lois, et en vertu des stipulations et conventions qui suivent, savoir:

ARTICLE I.

Le nom et le titre de cette corporation sera "THE MERCHANT'S INSURANCE COMPANY, son domicile est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations, citations et autres procédés légaux seront servis au président de ladite corporation ou, en son absence au secrétaire.

ARTICLE II.

Cette Compagnie, sous son dit nom corporatif, sera plein pouvoir et pleine autorité d'exister comme corporation avec droit de succession pour une période de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir de la présente date, de s'engager par contrat, de poursuivre et d'être poursuivie en justice, d'acheter et de vendre, de louer à bail, d'hypothéquer et donner en garantie des biens meubles et immeubles, d'acheter, prendre, recevoir et détenir des actions (stock) aux actionnaires de la dite "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans" dans la proportion d'une action du capital de cette corporation pour chaque deux actions d'un seul (stock) de ladite "Merchants' Mutual Insurance Company," de recevoir et retenir de cette Compagnie; de conclure des emprunts, d'émettre des obligations, notes et billets et de donner des ordres des directeurs-fondés-de-pouvoir et de désigner des officiers directeurs, administrateurs, agents et employés; de faire des régie ments pour la bonne administration des affaires de la corporation, de modifier et d'amender son gré les dits réglements, d'adopter et d'employer un sceau corporatif et de le rompre ou changer à son gré.

ARTICLE III.

Cette corporation est créée pour faire des affaires d'assurance contre l'incendie, les risques de mer et de rivière dans toutes ses branches, et particulièrement pour faire les affaires dont elle s'occupait sous le nom de "Merchants' Mutual Insurance Company." Son but et son objet sont par les présentes indiqués expressément comme suit:

1. Construire des maisons de résidence, des magasins ou autres édifices, des meubles meublants, des marchandises ou autres effets et propriétés contre toute perte et tout dommage par le feu.

2. Prendre des risques d'assurance maritime sur le fret des navires, bateaux à vapeur, autres vaisseaux, produits, marchandises, espèces, linguis, commissions, profits, billets de banque, change et autres certificats de dette, profits maritimes et marchandises sur lesquelles on emprunte, et faire toutes les affaires d'assurance ayant rapport ou se rattachant aux risques de transport sur terre.

3. Elle pourra s'assurer contre tout risque qu'elle aura elle-même accepté.

4. Sur livraison au Conseil de Direction de cette Compagnie de tout le fonds-capital de la Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands, le dit Conseil de Direction de cette Compagnie est par les présentes particulièrement et spécialement autorisé à assumer toutes les obligations et à prendre plein droit de propriété de tout l'actif de la dite Compagnie d'Assurances Mutuelle des Marchands.

ARTICLE IV.

Le fonds-capital de cette corporation est par les présentes fixé à Trois cent mille dollars ($300,000) divisée en et représentée par trois mille actions de cent dollars chacune.

Actions se paieront en argent lorsqu'en y souscrivant elles pourront être émises pleinement payées au pair, en paiement de propriété acquise par ladite compagnie, et surtout elles pourront être émises pleinement payées au pair, par le Conseil de Direction, en échange d'actions de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands dans la proportion d'une action de cette corporation pour deux de ladite Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands. Les actions seront transférables seulement sur les livres de la compagnie et sur livraison des anciens certificats.

Lorsque les gains de l'année finale le justifieront, ils seront déclarés et payés sur les actions de la Compagnie, pourvu que pas plus de 8 pour cent de dividende par an ne soient payés.

Cette charte prendra effet et cette compagnie sera autorisée à commencer les affaires à partir de la date où la présente sera signée.

ARTICLE V.

Tous les pouvoirs constitués de cette corporation seront placés et exercés par un Conseil de Direction composé de onze actionnaires, chacun desquels devra posséder pas moins de vingt actions du capital de cette corporation. Ledit Conseil de Direction sera élu annuellement le deuxième lundi de janvier, chaque année, à partir de l'année 1895, à une assemblée spéciale des actionnaires, qui aura lieu au bureau de la Compagnie après dix jours d'avis au préalable donné à chaque des actionnaires de la Nlle-Orléans. Toutes les élections se feront par scrutin, et chaque action donnera droit à un vote pour le département de ses actions, exercé par procuration. Une majorité des votes donnés sera nécessaire pour élire. Les élections se feront sous la surveillance de trois commissaires que choisira le Conseil de Direction parmi les actionnaires à chaque élection. Dans le cas où on ne parviendrait pas à élire les Directeurs, pour une raison quelconque, le jour fixé, une nouvelle élection aurait lieu dès que cela serait possible après un jour fixé, préalablement publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toute vacance se produisant dans le Conseil de Direction pour une raison quelconque, sera remplie par les autres membres du Conseil pour le terme non expiré. Le premier président sera élu le 31 décembre de chaque année.

A sa première réunion, chaque Conseil de Direction élira parmi ses membres un Président et un Vice-Président, et ils choisiront un Trésorier qui ne sera pas membre du Conseil de Direction.

ARTICLE VI.

Cet acte d'incorporation pourra être changé modifié ou abrogé par ladite corporation pourra être discuté à chaque réunion spéciale des actionnaires convoquée dans ce but après trente jours d'un avis préalable publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec l'assentiment des trois quarts des actions représentées à cette réunion.

Tout changement quant au fonds capital de la dite corporation exigera l'assentiment d'une majorité en valeur et en nombre du capital, et en outre des trente jours requis de publication préalable, et avis préalable de quarante jours par écrit avec traduction par la poste à chaque actionnaire ainsi que le prescrit la loi.

ARTICLE VII.

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contraintes ou erreurs de la dite corporation pour son compte autre que celle de la balance non payée due par lui sur des actions de stock qu'il possède; une simple informalité dans l'obtention a aura pas pour effet de rendre cette charte nulle, ou d'exposer un actionnaire à aucune autre obligation que la balance non payée due sur son stock.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute, en par limitation de temps ou autre cause, ses affaires seront liquidées sous la direction de trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires et qui seront nommés à cet effet, après avis antérieur pendant trois jours par publication dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec le consentement de la majorité des actionnaires représentés à ladite assemblée. Lesdits commissaires resteront en place jusqu'à ce que les affaires de la corporation aient été terminées, lesdits commissaires, ou de commissaires restant, choisiront parmi les actionnaires ou substituts ou des substituts pour remplir les dites vacances.

ARTICLE IX.

Les personnes ci-dessus nommées constituent le premier Conseil de Direction et seront tout comme cela jusqu'au deuxième lundi de janvier 1895, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus. A savoir: Joseph A. Shakspeare, D. A. Chaffraix, A. Kiefer, Pan Capdevielle, Aristide Hopkins, Jaymes Magill, John M. Beard, Jr., Jos. Schwartz, W. W. Smith, James S. Zachariè, W. H. Hodinger avec ledit Pan Capdevielle comme président.

Fait et passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans le jour et dans le mois et l'année mentionnés ci-dessus, en présence des Mr. James Lewis, bateaux à vapeur, et A. Tichenor, les deux de cette ville, témoins compétents qui ont signé les dites articles, avec les dites personnes qui ont reconnu et nous, notaire, après que lecture est faite dûment faite.

(Original signé).

H. C. BOUCHER et autres
JAS. GUYOT,
E. A. TICHENOR.
GEO. C. PREOT, Notaire Public.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ces présentes que l'acte d'incorporation ci-dessus de la Compagnie d'Assurances des Marchands, a été dûment enregistré ce jour au mon bureau dans le livre des Actes de la Nouvelle-Orléans, Lne., 11 janvier 1894.

(Signé) GEO. GUINAULT
Député Annotateur des Hypothèques

Je, soussigné, Notaire public en et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ces présentes que la copie ci-dessus de l'acte d'incorporation de la Compagnie d'Assurances des Marchands et du certificat d'enregistrement ladite ci-dessus, matelement enregistré dans les archives de mon office de mes actes notariés.

En foi de quoi j'ai signé et apposé mon sceau à la Nouvelle-Orléans, Lne, le 11me jour de janvier A. D. 1894.

(SCEAU) GEORGE C. PREOT,
15 janv —an 30 Notaire Public

IF YOUR BACK ACHES,
Or you are all worn out, really good for nothing it is general debility try
BROWN'S IRON BITTERS.
It will cure you, cleanse your liver, and give a good appetite.

ATHENEE LOUISIANAIS.

Concours de 1894.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année :

JEANNE D'ARC DANS L'HISTOIRE ET LA LITTERATURE.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier de lettre réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes;* ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nomme pour examiner les manuscrits, ouvre *seulement* l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité la médaille, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée

La présentation de la médaille se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, sera mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
BUS. ROUEN,
P. O. Box 725.

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Nouvelle.
9 Prytanée et Nouvelle.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 23
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jacks et Collège.
26 Jackson et Liberté.
27 Bienville et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct